

## Extrait du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 8 septembre 2016

Les comptes-rendus de séance sont consultables en mairie dans leur intégralité.

Conseiller absent excusé : S. Gasc, pouvoir à Ch. Bénazet.

Conseiller absent : Ch. Cruzil

Secrétaire de séance : V. Sommer, secrétaire de mairie

### ◆ Rentrée scolaire : effectifs, travaux effectués, personnel et point sur le fonctionnement de l'école.

Pour la rentrée 2016/2017, l'école accueille 95 élèves qui se répartissent sur 4 classes.

### ◆ Accueil de loisirs associé à l'école (ALAE).

L'ALAE sera dirigé par la nouvelle directrice, Hadi Diallo, et fonctionnera avec les animatrices Christine Lafitte, Vanessa Sommer, Adriana Bénézech et Sophie Khenessy. Un recrutement est prévu pour le 2<sup>e</sup> trimestre afin de remplacer cette dernière durant son congé maternité.

### ◆ Travaux à l'école, nouveau devis « sanitaires ».

L'entreprise Yves Cougnaud a proposé un devis, le 30 juin, pour la location d'un bungalow sanitaire pour une durée d'un an à 160 € par mois soit un montant de 1 920 € HT. Suite à une négociation, un nouveau devis a été établi le 30 août 2016 pour une location de deux ans à 138 € par mois, pour compenser le coût de la location de la grue non estimé initialement. Le montant de la location de l'Algeco pour deux ans et de la grue uniquement pour la pose s'élève à 4 838 € HT. Le délai de livraison n'a pas été respecté. De plus, le bungalow n'est pas conforme à la demande initiale. Il n'est pas adapté à la taille des élèves et il manque un WC, ce qui pose des difficultés de gestion du temps au moment de la pause déjeuner. L'assemblée demande à ce qu'il soit changé.

### ◆ Projet école : rénovation ou construction d'une nouvelle école.

Afin d'avoir tous les éléments pour faire un choix entre la rénovation de l'école sur site ou la construction d'une nouvelle école en dehors du village, une analyse financière du budget communal a été demandée à l'agence technique départementale (ATD), ainsi qu'une prospective sur l'évolution des effectifs de l'école.

**Analyse financière :** la phase rétrospective est terminée (2012-2015), elle a été présentée le mardi 6 septembre. Cl. Lafon, maire, B. Saffon, adjoint au maire, M. Denoy, conseillère municipale et N. Souloumiac, secrétaire de mairie étaient présents. La phase prospective est engagée (2016-2021). Concernant les dépenses et recettes générales, les prévisions ont

été ajustées au plus près en fonction de l'évolution souhaitée (recrutement, investissements hors école). Concernant le projet de l'école, les montants retenus sont ceux estimés par l'étude du CAUE, à savoir :

- 840 000 € TTC pour la rénovation incluant les bâtiments du « vieux four » à l'exception de la partie restaurant.

- 3 500 000 € TTC pour une nouvelle école en incluant l'achat d'un terrain.

Mme Marion Vinet, représentante de l'ATD, rendra son rapport début octobre.

**Évolution des effectifs de l'école :** L'étude a été réalisée par Mme Fabienne Guerra de l'ATD, participant à l'élaboration du Plan local d'urbanisme (PLU). Cette étude se fonde sur les prévisions d'accueil de population affichées dans le projet du PLU, qui prévoit l'accueil de 1130 habitants en 2030, ce qui nécessiterait environ 10 places en maternelle et 20 places en cours élémentaire supplémentaires à l'horizon de 2030, soit des effectifs de 120 élèves environ, soit 6 classes en 2030.

### ◆ Signature de documents relatifs à l'achat du lot A du Vieux Four.

La municipalité souhaite acquérir le troisième et dernier bien immobilier jouxtant les bâtiments scolaires. L'offre à 95 000 € proposée par le conseil municipal a été acceptée par le propriétaire.

La signature du sous-seing privé est prévue le vendredi 30 septembre 2016 avec une clause suspensive dépendant du choix du conseil municipal pour le projet de l'école. Cette décision devant intervenir suite au résultat de l'analyse financière qui doit être remise par l'ATD début octobre.

### ◆ Travaux à l'école et à la mairie : dépôt de permis de construire.

**Pour l'école :** un dépôt de permis de construire est nécessaire pour effectuer des travaux et transformer provisoirement le Vieux Four en dortoir ou en salle ALAE. M. L'Ollivier, architecte, propose un devis pour un montant de 1 008,00 € TTC pour la mise en conformité de l'accessibilité de la salle du four et l'élargissement de la porte d'accès ou la création d'une nouvelle porte.

**Pour la mairie :** un dépôt de permis de construire ou une déclaration préalable sont nécessaires pour l'installation d'un élévateur pour personne à mobilité réduite extérieur. M. L'Ollivier, architecte, propose un devis pour un montant de 2 318,40 € TTC pour la réalisation de ces documents.

Christine Bénazet, adjointe au maire et Marie-Laure Arnaud conseillère municipale, demandent à ce qu'au moins deux architectes soient consultés et ainsi comparer les devis avant de faire un choix.

L'assemblée valide à l'unanimité le fait de prendre un architecte pour les travaux et demande à avoir au moins deux devis supplémentaires.

#### ♦ Animation le dimanche 2 octobre 2016 à Négra.

Dans le cadre de la journée du patrimoine sur le site de l'écluse de Négra (350<sup>e</sup> anniversaire de la liaison des Deux Mers par la création du Canal du Midi, et du 20<sup>e</sup> anniversaire de son classement au patrimoine mondial de l'UNESCO), les animations envisagées initialement ne pourront se dérouler en raison du manque de place. En effet, les festivités devront se limiter à la berge nord (côté VNF) en raison de la fréquentation de la berge sud par la clientèle de Locaboat.

#### ♦ Cap Lauragais : modification des statuts.

Au cours de la séance du 30 juin 2016, le Conseil communautaire de la communauté de communes Cap Lauragais s'est prononcé favorablement à l'unanimité pour la mise à jour des statuts. Le projet des statuts sera soumis à délibération du conseil municipal de la commune qui dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer.

Accord de l'assemblée à l'unanimité.

#### ♦ Cap Lauragais : convention de mise à disposition de Mme Christine Lafitte.

Monsieur le Maire propose de signer avec Cap Lauragais, la convention de mise à disposition de service suite au transfert partiel de la compétence périscolaire du mercredi après-midi de la commune de Montesquieu auprès de la Communauté de communes Cap Lauragais.

Mme Christine Lafitte sera rémunérée par la commune qui sera remboursée ensuite par Cap Lauragais. Accord de l'assemblée à l'unanimité.

#### ♦ Mise à jour des parcelles issues de l'association foncière.

Suite à la dissolution de l'association foncière constituée lors du remembrement, les parcelles sont devenues propriété de la commune. Certaines d'entre elles pourraient être supprimées du plan cadastral car elles constituent des accès à des bâtiments privés.

#### ♦ Proposition d'aménagement de sécurité au Moulin d'En Haut.

La commission voirie propose de déplacer les pan-

neaux d'entrée d'agglomération au lieu-dit « En Mareil » ; d'implanter un radar pédagogique 41 route de Nailloux ; de mettre en place 2 panneaux de signalisation de chaque côté de la route pour l'arrêt du bus scolaire afin de sécuriser les enfants lorsqu'ils attendent le bus.

Pascale Balty, conseillère municipale et membre de la commission Voirie, signale qu'elle n'a pas été prévenue de l'organisation de la réunion de travail. Bernard Saffon, adjoint en charge de la voirie lui répond que tous les membres ont été prévenus.

Accord de l'assemblée à l'unanimité.

#### ♦ Prêt du stade à la section rugby de Villenouvelle.

Le club de l'E.S Villenouvelle Rugby souhaiterait organiser des entraînements le mercredi et vendredi de 19h à 22h, de manière occasionnelle sur des semaines ciblées. Ne disposant pas du stade de Villenouvelle sur ces créneaux, ils sollicitent notre commune.

Le conseil municipal accorde à l'unanimité le prêt du stade tous les mercredis et les vendredis jusqu'au 31 décembre 2016. Une convention sera établie.

#### ♦ Convention pour la récolte de graines au bois Barrat.

L'association « Arbres et Paysages d'Autan » souhaite faire la récolte de graines d'arbres champêtres afin de produire des plants d'arbres et arbustes adaptés au climat, au sol, avec une grande diversité génétique. M. le Maire a contacté M. Grandet, technicien forestier de l'Office national des forêts (ONF) ayant la gestion de la forêt communale, afin d'avoir son avis sur cette demande. Ce dernier fait savoir dans sa réponse qu'il n'est pas favorable à cette pratique et indique les conditions à respecter pour l'association : être enregistré comme fournisseur de matériel forestier de reboisement auprès de la préfecture de région; avoir déclaré son intention de récolte auprès de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) ; être autorisé par le propriétaire de la forêt ou ses représentants.

L'assemblée décide de se renseigner auprès de l'association « Arbres et Paysages d'Autan » afin de savoir si elle regroupe les conditions nécessaires et prendra une décision.

#### ♦ Avis sur le projet entrepôt logistique de LIDL.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu un dossier d'avis d'enquête publique sur la demande de permis de construire et la demande d'exploiter, au titre des installations classées pour l'environnement, d'un entrepôt logistique sur la commune de Baziège, déposées par la société LIDL. L'assemblée décide, à la majorité, de s'abstenir car le projet est déjà acté.

3 voix favorables : M-L. Arnaud, M. Denoy, B. Larroche.

3 voix défavorables : P. Balty, Ch. Bénazet, qui ne

souhaitent pas donner un avis favorable à une décision déjà actée, S. Gasc.

8 abstentions : Cl. Lafon, P. Carriere, A. Dardard, N. Fauré, J-B. Filippetto, J-M. Jimenez, J-L. Lucas, B. Saffon.

#### ◆ Rapport du SIECHA sur la qualité et le prix de l'eau.

Présentation du rapport SIECHA 2015 au Conseil municipal. Après analyse, le rapport indique une eau de bonne qualité bactériologique. Une dégradation de la qualité physico-chimique (pesticides) a néanmoins été observée sans présenter de risque sanitaire.

#### ◆ Demande de prêt de salle pour l'atelier Lauragais High tech itinérant.

L'Atelier Lauragais High tech itinérant permettrait la découverte des nouvelles technologies telles que les imprimantes 3D, les drones et les objets connectés.

M. Mathiot, habitant de la commune et créateur du projet, souhaiterait faire découvrir ces diverses technologies au moyen d'une pédagogie et de supports adaptés. Il sollicite le conseil pour présenter son activité.

Mme Christine Bénazet, adjointe au maire et Pascale Balty, conseillère municipale rencontreront M. Mathiot.

#### ◆ Demande de subvention France PRO.

L'entreprise France Pro sollicite financièrement la commune pour mettre en avant les adresses internet des professionnels installés sur son territoire.

L'assemblée décide à l'unanimité de ne pas accorder de subvention.

#### ◆ Accueil de volontaires au service civique.

L'objectif du service civique est de mobiliser la jeunesse face à l'ampleur des défis sociaux et environnementaux, et de proposer aux 16 - 25 ans un nouveau cadre d'engagement. La signature d'une convention est nécessaire.

Accord de l'assemblée à la majorité.

13 voix favorables : Cl. Lafon, M-L. Arnaud, P. Balty, Ch. Bénazet, P. Carriere, A. Dardard, M. Denoy, N. Fauré, S. Gasc, J-M. Jimenez, B. Larroche, J-L. Lucas, B. Saffon.

1 voix défavorable : J-B. Filippetto.

Christine Bénazet, adjointe au maire propose de créer un groupe de travail pour mettre en place une mission d'intérêt général. Magali Denoy, conseillère municipale répond favorablement.

#### ◆ Proposition de réouverture et d'entretien de chemins ruraux dans le cadre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Ce projet a été mis en place par Mmes P. Balty, M-L. Arnaud et N. Fauré, conseillères municipales. L'ob-

jectif est de demander une subvention pour permettre de rétablir une circulation verte dans le village au moyen de la réouverture de chemins ruraux aux piétons. Si la subvention est obtenue, le premier volet concernera la remise en état du chemin des Muletiers et celle du chemin d'En Régis. Plusieurs entrepreneurs ont été consultés et un devis a été retenu pour le montage du dossier pour un montant de 70 265 € HT. Nathalie Fauré fait remarquer que le montant plancher du financement est de 40 000 €, ce qui signifie que la commune devra autofinancer au moins le restant. Elle propose donc de délibérer sur le projet et sur l'autofinancement.

M. le Maire décide de soumettre uniquement au vote le dépôt du dossier et repousse la délibération sur le financement du projet en fonction de l'accord de la subvention. Accord de l'assemblée à la majorité uniquement pour le montage du dossier de demande de subvention .

12 voix favorables : Cl. Lafon, M-L. Arnaud, P. Balty, Ch. Bénazet, A. Dardard, M. Denoy, N. Fauré, S. Gasc, J-M. Jimenez, B. Larroche, J-L. Lucas, B. Saffon.

2 voix défavorables : P. Carriere, J-B. Filippetto.

#### ◆ Proposition de travaux supplémentaires au cimetière.

**Cimetière** : le besoin de place nécessite l'abattage de cyprès.

Marie-Laure Arnaud, conseillère municipale, informe l'assemblée qu'en tant que membre de la commission Travaux elle n'a pas été prévenue de la date de réalisation de l'enrochement, alors qu'elle en avait fait la demande. Ceci afin de procéder à l'enlèvement d'objets (pierre, croix) et rassembler les ossements. Elle réitère sa demande d'être informée des dates lorsque des interventions sur différents chantiers ont lieu.

**Talus entre les 2 cimetières** : des plantations sont envisagées, des devis vont être demandés.

**Enrochement à côté de l'entrée sud-est** : des travaux d'enrochement vont être réalisés pour canaliser le ruissellement des eaux depuis l'ancien cimetière; la réfection des allées du nouveau cimetière a fait l'objet d'un devis et les travaux vont débuter début octobre.

#### ◆ Urbanisme.

- CUB : Angles, constructibilité, 29 route de Nailloux.
  - CUB : Salas, constructibilité, 4 impasse Costo Seco.
  - Permis de construire modificatif : Castillo, impasse d'En Régis.
  - Permis de construire modificatif : Pradel, chemin de Coussacou.
  - DP : construction de la nouvelle station d'épuration.
- Retour de l'Architecte des bâtiments de France (ABF)

car le dossier fourni est imprécis. Il a été transmis au SMEA, nous attendons une réponse.

▪ DP : installation d'une sirène sur les bâtiments relevant de l'autorité des Voies navigables de France (VNF) à l'écluse de Négra.

L'installation d'une sirène d'alerte en cas de rupture du barrage de la Ganguise se situerait dans un secteur classé au titre des monuments historiques ce qui nécessite le dépôt d'un permis de construire. Suite à la réponse négative de l'ABF, M. le Maire a envoyé un courrier au Service interministériel régional des affaires civiles et économiques de défense et de protection civile, pour lui faire part de la difficulté rencontrée.

#### ♦ **Compte-rendu de réunion.**

##### *Cap Lauragais du 19 juillet 2016.*

- Bilan 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.
- Aménagement des quais de la déchetterie.
- Signalétique de la déchetterie .

#### ♦ **Informations.**

- Un bornage doit être réalisé à Jeangrand sur le chemin communal qui traverse la ferme.

- Un curage de fossé va être effectué au Fleurat.

- Le radar pédagogique situé sur la départementale de Gardouch ne fonctionne pas.

- Interrogation concernant la hauteur des herbes et l'absence d'entretien au niveau du piétonnier d'En Serny.

- Voir avec Cap Lauragais pour déplacer les conteneurs situés à l'entrée du chemin du Buguet, sur le chemin de Ronde, avec ceux du parc de la Vierge.

- Une réflexion globale doit être menée au sujet du foyer des jeunes, situés au sous-sol de la mairie.

- Rappel du non fonctionnement du volet roulant de la fenêtre de la cuisine à la salle des fêtes.

- Magali Denoy, conseillère municipale, demande pour la 2<sup>e</sup> fois que l'affichage des documents d'urbanisme soit rendu public. M. Claude Lafon, maire, lui répond qu'ils seront affichés dans la vitrine à l'extérieur de la mairie.

Séance levée à minuit